

Déclaration de paternité par un ressortissant étranger

Par mimoune, le 20/09/2011 à 03:37

Bonjour,

Actuellement je suis enceinte de 8 moi et demi et le père de l'enfant vit a l'étranger et voudrais déclarer son enfant lors de sa naissance je voudrais savoir si le fait qu'il ne soit pas présent lors de la déclaration ne pause pas de problème?

Par mimi493, le 20/09/2011 à 04:32

La déclaration de naissance est en général fait par la maternité sauf si les parents tiennent à aller la faire (obligatoirement faite à la commune de naissance dans les 3 jours ouvrables suivant la naissance)

Par mimoune, le 20/09/2011 à 15:48

Oui mes se que je voudrais savoir et si la présence du père et obligatoire lors de la déclaration en mairie

Par mimi493, le 20/09/2011 à 15:55

non, puisque la déclaration de naissance est faite en général par la maternité (déjà dit) ou l'un des parents peut la faire s'il en a envie (déjà dit aussi)	